

Dans sa séance du 10 mai 2022 le conseil municipal de la commune de Thônex a pris les délibérations suivantes :

1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 15 mars 2022
2. Approuvé les comptes 2021 de la Commune
3. Approuvé les comptes 2021 de la fondation de la commune de Thônex pour le logement
4. Voté un crédit de CHF 980'000.- pour financer la rénovation du toit de la salle de gymnastique de l'école Pont-Bochet
5. Approuvé la division de la parcelle dp 6459 – Belle-Terre, désaffectation du domaine public de la sous-parcelle dp 6459B – Pavillon des jardiniers et constitution de servitudes
6. Approuvé le droit d'opposition des conseils municipaux aux décisions de l'Assemblée générale de l'ACG
7. Approuvé le renouvellement du bureau du conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023

Le dispositif complet des délibérations est affiché sur le panneau officiel de la Mairie

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

* Le délai référendaire expire le 27 juin 2022

Thônex, le 13 mai 2022

Philippe Calame
Président du conseil
municipal 2021-2022